



Pointe-Fortune, le 18 mars 2025

Commande de bacs brun de 240 litres

Bonne nouvelle! Les résidents peuvent commander un tout nouveau bac brun de 240 litres pour la collecte des matières organiques en remplacement de leur bac actuel de 45 litres, soit un bac de la même grosseur que le bac noir pour les résidus ultimes.

>>> Pour le moment, les industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que les multilogements ne sont pas inclus dans le programme de compostage. Ce volet sera arrimé avec le nouveau Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2030.

Collecte automatisée

Ce plus gros format permettra dorénavant aux résidents d'y inclure chaque semaine, non seulement les résidus de table, mais également toutes les matières organiques acceptées dans la collecte. Pour le moment, il sera toujours possible de placer des sacs de résidus en papier à côté du bac brun. Mais la Municipalité évaluera la nécessité de maintenir ce genre de collecte durant toute la saison estivale mais plutôt d'ajouter des collectes ponctuelles (feuilles d'automne) selon les besoins. À suivre.



Commande et livraison du bac de 240 litres

Vous pouvez dès maintenant commander votre bac brun de 240 litres au coût de 131.25\$ Les bacs seront livrés dans l'entrée privée de chaque propriétaire. Si vous êtes absents lors de la livraison, demandez à votre voisin de le ranger en marge de votre domicile.

Numéro de série associé à votre adresse

Rappelons que chaque bac livré (noir, bleu, brun) par la municipalité est doté d'un numéro de série imprimé sur le côté. Ce numéro est associé à votre adresse. Puisque le bac appartient à l'immeuble, le propriétaire doit le laisser à l'adresse s'il déménage.

Consignes pour la collecte

Les consignes demeurent les mêmes. Le bac doit être placé :

- Dans votre entrée privée
- À 1,5 m de la rue (pour ne pas nuire à la circulation, ni au déneigement)
- La poignée et les roues placées vers la maison
- Le couvercle fermé
- Avant 7 h le jour de la collecte
- Et retiré avant minuit le jour de la collecte

Matières acceptées

Les matières organiques acceptées sont les résidus de table, les feuilles, les résidus de jardin, les branches d'un diamètre inférieur à 1 cm, en plus de la litière et les excréments d'animaux et ce à l'année. La liste complète est disponible sur le site de Tricycle à <https://tricycle-mrcvs.ca/compostage/>.

Rappelons que des collectes de branches sur inscription sont offertes chaque année du mois de mai au mois d'octobre.

Astuces pour favoriser l'utilisation du bac

Plusieurs trucs, conseils et astuces sont offerts éliminer les asticots (vers blancs) les odeurs, et décourager les animaux dans <https://www.pointefortune.ca/app/uploads/2018/12/trucsastuces.pdf>

Revalorisation du petit bac de 45 litres

Puisqu'aucun bac de 45 litres ne sera accepté à l'écocentre, vous êtes invités à le revaloriser en lui attribuant de nouveaux usages, notamment en y entreposant :

- Du sel de déglçage ou des abrasifs
- Des outils ou du matériel de jardinage
- De la nourriture pour animaux domestiques, des graines d'oiseaux

Ou pour transporter vers, et transvider dans, le bac de 240 litres :

- Des résidus de jardinage en plus petites quantités
- Des excréments de vos animaux dans votre cours (vous pouvez inclure un sac de papier ou des journaux)

Municipalité de Pointe-Fortune

450 451-5178, poste 0

municipalite@pointefortune.ca

Source : Municipalité de Pointe-Fortune